



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/896
31 octobre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 31 OCTOBRE 1996, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LA REPRÉSENTANTE PERMANENTE DE LA GUINÉE AUPRÈS
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Au nom de l'Organisation de la Conférence islamique, j'ai l'honneur de vous faire part de notre profonde préoccupation au sujet de récentes informations dignes de foi concernant l'accord de limitation des armements au niveau sous-régional, qui fait partie intégrante des Accords de Dayton/Paris pour la paix en Bosnie-Herzégovine, et signalant en particulier le fait que l'entité serbe de Bosnie-Herzégovine ne respecte pas les obligations que lui impose le régime de limitation des armements et ne coopère pas de bonne foi à la mise en oeuvre de l'accord.

Consciente que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) est responsable de l'application et de la vérification de l'accord de limitation des armements, négocié à Vienne et conclu à Florence, les États membres de l'Organisation de la Conférence islamique tiennent à souligner l'importance qu'ils attachent à l'application intégrale des Accords de Dayton/Paris sous tous leurs aspects, ainsi que l'intérêt primordial que revêt pour le rétablissement de la stabilité dans la région, cet aspect particulier desdits accords en ce qu'il contribue de façon vitale à la restauration de la confiance.

L'Organisation de la Conférence islamique appuie à cet égard pleinement les efforts que prodigue l'OSCE pour faire intégralement respecter par l'entité serbe, dans son esprit et dans sa lettre, l'accord de limitation des armements au niveau sous-régional, et elle est prête à aider l'OSCE à atteindre cet objectif aussitôt que possible.

L'Organisation de la Conférence islamique saisit cette occasion pour prier le Président du Conseil de sécurité de demander à l'OSCE d'évaluer aux fins d'information du Conseil et des États Membres, dans quelle mesure est respecté cet aspect des Accords de Dayton/Paris.

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentante permanente,

Présidente du Groupe islamique
à l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Mahawa Bangoura CAMARA
